

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.41PR
concernant
la 2^{ème} série de compléments au budget 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 22 novembre 2021.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, Marisa PARDO, Raluca VILLARD, et Messieurs Laurent ROQUIER, Ramzi KAROUI, excusé et remplacé par Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions. La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

Administration générale

101.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets pour un total de CHF 90'000.—
(deux demandes)

Outre l'audit sur l'Office du logement, cela concerne également divers litiges en lien avec du personnel de l'administration communale ainsi que des recours sur des décisions d'attribution de marchés publics notamment les éclairages de Noël et la captation des séances du Conseil Communal

Sport, Tourisme et Bâtiments

170.3011.00 Traitements CHF 20'000.—

300.3011.00 Traitements CHF 20'000.—

Suite à la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité pour la législature 2021-2026, il s'agit d'un transfert de poste, in fine, cela correspond à une augmentation d'ETP confirmée au travers du budget 2022 avec 0.45 ETP.

170.3111.00 Achats machines et mobilier CHF 50'000.—

354.3141.12 Améliorations des bâtiments CHF 75'000.— (deux demandes)

354.3161.00 Loyers et locations CHF 25'000.—

354.3189.00 Autres prestations de tiers CHF 9'500.—

Ce montant total de CHF 159'500.— fait également suite à la nouvelle répartition des dicastères au sein la Municipalité pour la législature 2021-2026 avec un déménagement complet du Service des Sports à la Rue du Nord. Selon la Municipalité, il s'agit d'une opportunité de trouver des locaux permettant de déménager le Service des Sports qui se trouvait à l'étroit dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Pour sa part la Commission des finances estime que malgré l'opportunité liée au locaux et à la modification des dicastères, ces dépenses n'ont aucun caractère urgent et devaient être financées au travers du budget 2022.

173.3141.10 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 50'000.—

Suite à la montée d'Yverdon-Sports en Challenge League et afin d'être en adéquation avec les demandes des instances dirigeantes de la Swiss Football League, le club a investi un montant de CHF 600'000.-- dans la pose de panneaux publicitaires leds avec comme incidence pour la Ville des aménagements électriques nécessaires. De nouveau, la COFI estime que cette dépense devrait être financée au travers du budget ordinaire.

344.3141.31 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 50'000.—

346.3141.31 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 25'000.—

Suite à des changements de locataires, une réfection / rénovation complète d'appartements a été effectuée afin de relouer au plus vite les dits appartements

355.3141.10/03 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 50'000.--

Les dégâts causés au stores des bâtiments scolaires sont principalement dus à de gros coups de vent et pour une petite partie à du vandalisme.

Mobilité, Travaux et Environnements

431.3114.00 Achat de matériel, machines et outillage CHF 21'000.—

441.3116.00 Achat de matériel spécialisé CHF 21'000.—

Il y a lieu de lire décision municipale du 14.09. et non 29.10.

Il s'agit du même sinistre, la pelle rétro « est mutualisée » entre la voirie et les jardins.

Une demande d'indemnisation est en cours auprès de l'ECA

Sécurité Publique

611.3091.00 Frais de formation CHF 31'500.— (charges)

Il s'agit du rachat du contrat de formation d'un fonctionnaire de police lors de son engagement

611.4362.00 Remboursement de frais CHF 30'000.— (revenu)

Il s'agit de l'encaissement de contrat de formation de deux fonctionnaires de police suite à leur départ dans un autre corps de police

640.3114.00 Achats de matériel, machines et outillage CHF 27'500.—

Ce montant était initialement porté au budget 2021, toutefois dans le cadre des séances d'harmonisation du budget il a été supprimé. Néanmoins, le système de sonorisation de la chapelle du Centre funéraire a démontré d'importants signes de fatigue au cours du 1^{er} semestre, nécessitant son changement en urgence.

130.3092.00 Frais de recherche de personnel CHF 15'000.—

130.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets CHF 25'000.—

426.3003.00 Jetons de présence CHF 17'000.—

La Commission des finances est d'avis que toutes ces dépenses devaient être traitées au travers du budget ordinaire et n'ont aucun caractère urgent.

Dans le détail, le recrutement de deux chefs de service est lié à l'adoption du budget 2022. Les jetons de présence de la police des constructions afin de renforcer ses compétences devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, l'augmentation pour une séance porte le jeton de présence à CHF 170.— contre CHF 50.— actuellement.

Considérations :

La Commission des finances relève qu'en ce début de cette nouvelle législature, à l'instar de la précédente, des dépenses sont traitées au travers de crédits complémentaires en lieu et place du budget ordinaire.

De ce fait la Commission se permet de rappeler à la Municipalité que les crédits complémentaires ne devraient concerner que des urgences ou des opportunités. Les autres dépenses devraient passer par la voie normale du budget. Par ailleurs, ils ne devraient pas, sauf événement imprévu et coûteux, atteindre une somme aussi importante que l'équivalent d'un point d'impôt.

La COFI est parfaitement consciente du fait qu'il n'est pas possible d'utiliser une ligne budgétaire pour compenser des dépenses supplémentaires dans une autre. Elle estime toutefois qu'il devrait être envisageable d'indiquer si, dans le domaine concerné, des économies sont possibles pour compenser dans une certaine mesure, les nouvelles dépenses non prévues au budget, voire les compenser par des nouvelles recettes.

Vœux :

Sur cette base, la Commission des finances formule les mêmes vœux qu'en début de la législature précédente, à savoir :

Les crédits complémentaires devraient rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes ou opportunités uniques.

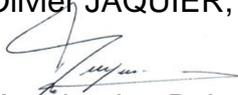
Les autres dépenses doivent passer par la procédure budgétaire normale.

Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes de budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à une large majorité de ses membres de prendre note de ses vœux et d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER, Président



Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2021